



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## déchets radioactifs

Question écrite n° 27521

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le problème de contamination des transports nucléaires suite au dernier incident sur un transport ferroviaire en provenance de la centrale de Bugey (Ain) et à destination du terminal ferroviaire Cogema de Valognes, dans la Manche. Le contrôle effectué à l'arrivée du convoi a révélé des points de contamination dépassant 100 becquerels par centimètre carré alors que la limite réglementaire est fixée à quatre. Depuis la reprise des transports en automne dernier, la fréquence des incidents est inquiétante. Il souhaiterait, en conséquence, qu'un nouveau bilan des problèmes de transport nucléaire puisse être rendu public et réévalué à la lumière des problèmes techniques soulevés actuellement.

### Texte de la réponse

La centrale de Bugey a en effet déclaré un incident en date du 2 mars 1999 au sujet d'un convoi présentant dans la partie interne du wagon trois points de contamination non fixée supérieure à la limite réglementaire de 4Bq/cm<sup>2</sup> : sur le fond du bac de rétention de la lèchefrite (1 036 Bq/cm<sup>2</sup>) ; sur la rigole arrière de la lèchefrite (519 Bq/cm<sup>2</sup>) ; sur le pied intérieur du support de tourillon arrière gauche (720 q/cm<sup>2</sup>). La direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a, lors de sa présentation de son rapport d'activité de l'année 1998 à la presse, présenté un bilan des contaminations des transports de combustibles irradiés depuis leur reprise. Entre le 6 juillet et le 31 décembre 1998, sur soixante-huit convois, il a été constaté une contamination de surface sur huit convois, sur des parties non accessibles aux travailleurs et au public. Ainsi, pour le second semestre 1998, le pourcentage de convois contaminés a été ramené à moins de 12 %, contre 35 % en moyenne pour l'année 1997. Les niveaux de contamination ont également fortement diminué. EDF a par ailleurs déclaré à la DSIN deux événements pour les trois premiers mois de l'année 1999 : l'incident de Bugey évoqué précédemment ; une contamination de 9,4 Bq/cm<sup>2</sup> sur un wagon en provenance du CNPE du Tricastin. Ces éléments montrent que les progrès ont été poursuivis au cours du début de l'année 1999. Cependant, les contaminations relevées sur deux convois de Saint-Alban en décembre 1998 et sur le convoi de Bugey en mars 1999 (quelques centaines de Bq/cm<sup>2</sup>) montrent qu'il y a lieu de maintenir la vigilance et d'examiner les pratiques de certains sites. Le directeur de la sûreté des installations nucléaires a ainsi demandé à EDF de mener des investigations détaillées sur les pratiques en vigueur sur ces deux sites, en les comparant à des sites analogues. Au vu de ces résultats présentés par EDF, la DSIN a conditionné la poursuite des transports depuis ces deux sites au respect strict d'un plan d'action visant à corriger les écarts constatés et à adopter les meilleures pratiques au plan national. La DSIN poursuivra son action de contrôle de manière à s'assurer que l'ensemble des sites d'EDF adoptent les meilleures pratiques définies au plan national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27521

**Rubrique** : Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 mars 1999, page 1839

**Réponse publiée le** : 31 mai 1999, page 3327